

Assemblée des Premières Nations

Donner vie aux Appels à la justice : Analyse thématique sur la traite des personnes

Rapport d'étape sur les AJ 2025





Ligne d'écoute d'espoir pour le mieux-être – Ligne d'assistance gratuite disponible 24 heures par jour et 7 jours par semaine.

1-855-242-3310

www.hopeforwellness.ca

La Ligne d'écoute d'espoir pour le mieux-être apporte une aide immédiate en offrant des services de counseling en santé mentale et des services d'intervention en cas de crise à tous les citoyens autochtones au Canada.

Les services de counseling sont offerts en anglais et en français par téléphone et par clavardage. Le counseling par téléphone est aussi offert en cri, en ojibwa et en inuktitut.

Donner vie aux Appels à la justice :

Analyse thématique sur la traite des personnes

Rapport d'étape sur les AJ 2025



Préambule

L'Assemblée des Premières Nations (APN) est une organisation nationale de défense d'intérêts qui s'efforce de promouvoir les aspirations collectives des membres et des communautés des Premières Nations de l'ensemble du Canada dans des dossiers de nature ou d'intérêt national ou international. Elle tient deux assemblées annuelles, au cours desquelles les mandats et les directives de l'organisation sont établis par des résolutions proposées et soutenues par les Premières Nations-en-Assemblée (Chefs élus ou mandataires des Premières Nations membres). Chaque Chef au Canada a le droit d'être membre de l'APN, et le(la) Chef(fe) national(e) est élu(e) par les Chefs au Canada. L'APN a pour fonction de servir de tribune nationale déléguée pour déterminer et harmoniser des mesures efficaces, communes et coopératives dans tous les dossiers qui sont délégués par les Premières Nations aux fins d'examen, d'étude ou de réponse ou pour promouvoir leurs aspirations.

L'APN a pour mandat de demander la mise en œuvre intégrale des Appels à la justice (AJ) de l'Enquête nationale.¹ Connaissant les domaines dans lesquels des progrès significatifs ont été accomplis et ceux dans lesquels les efforts sont insuffisants, nous nous efforçons de déterminer les domaines dans lesquels des ajustements significatifs pourraient être apportés. Pour accomplir des changements, les survivants et leurs familles doivent rester au cœur de notre travail visant la mise en œuvre des AJ. La collaboration entre tous les ordres de gouvernement, les Premières Nations et les organisations locales est également essentielle pour améliorer la sécurité des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQIA+ des Premières Nations.

1 Résolution 89/2023 de l'APN, *Demander au Canada de mettre en œuvre les 231 Appels à la justice de l'Enquête nationale sur les FF2E+ADA et le contrôle du financement par les Premières Nations*; résolution 49/2022 de l'APN, *Appui à un financement durable et à la reddition de comptes pour les 231 Appels à la justice*; résolution 17/2024 de l'APN, *Appel à une collaboration internationale dans les cas de FF2E+ADA et à l'annulation du soutien à l'égard de Leonard Peltier*; résolution 18/2024 de l'APN, *Appel à l'accélération de la mise en œuvre du Plan d'action national et des Appels à la justice concernant les FF2E+ADA*.



Donner vie aux Appels à la justice :

Analyse thématique sur la traite des personnes

Rapport d'étape sur les AJ 2025

Déclaration de la Cheffe nationale Cindy Woodhouse Nepinak

Donner vie aux Appels à la justice – Analyse thématique sur la traite des personnes

Six ans se sont écoulés depuis la publication du Rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Six ans depuis que les survivants, les familles et les communautés ont présenté 231 Appels à la justice, une voie claire vers l'avenir fondée sur la vérité, la reddition de comptes et le besoin urgent de changement.

Le rapport de cette année se concentre sur l'une des formes de violence les plus dévastatrices et persistantes, la traite des personnes. Les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ des Premières Nations continuent d'être victimes d'exploitation sexuelle et de travail forcé à un taux disproportionné. Cette violence n'est pas nouvelle, elle est l'héritage du colonialisme, du racisme et des inégalités systémiques. Bien que des progrès aient été réalisés dans les régions où les Premières Nations ont pris l'initiative, où le financement a été maintenu et où la collaboration a été significative, le rythme du changement reste beaucoup trop lent. Il est clair que pour obtenir des changements significatifs, les paroles ne suffisent pas. Il faut mettre pleinement en œuvre les Appels à la justice, assurer un financement équitable à long terme des solutions proposées par les Premières Nations, garantir la reddition de comptes et coordonner la prise de mesures à tous les ordres de gouvernements afin de démanteler les systèmes qui permettent à cette violence de se perpétuer.

Les expériences et les témoignages des survivants et des familles restent au cœur de ce travail. Leur force guide chaque recommandation, chaque solution et chaque appel à l'action contenu dans ce rapport. Je tiens à rendre hommage aux survivants et aux familles qui continuent de se manifester avec force et courage. Je salue également le Conseil des femmes de l'APN, le Conseil des personnes 2ELGBTQQIA+, les organisations communautaires, les prestataires de services et les dirigeants communautaires qui travaillent chaque jour pour assurer la sécurité, la guérison et la justice de notre peuple.

L'APN reste déterminée à lutter aux côtés des survivants, des familles et des communautés afin de mettre pleinement en œuvre les Appels à la justice. Nous continuerons à faire pression sur tous les ordres de gouvernement pour qu'ils agissent, non pas avec des mots, mais avec des changements concrets et durables. Nos femmes, nos filles et nos membres de la communauté 2ELGBTQQIA+ n'en méritent pas moins.

*Cindy Woodhouse Nepinak, Cheffe nationale
Assemblée des Premières Nations*

Donner vie aux Appels à la justice : Analyse thématique sur la traite des personnes Rapport d'étape sur les AJ 2025



Table des matières

Résumé.....	2
Contexte	3
Progrès réalisés dans Donner vie aux Appels à la justice	3
Analyse thématique qualitative : traite des personnes	4
Objectif et méthode	4
Cadre thématique	4
<i>Traite des personnes : Appels à la justice</i>	4
<i>Indicateurs</i>	5
<i>Signes de changement : Contextes national et international</i>	6
Perspective des personnes bispirituelles, lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queer, en questionnement, intersexuées, asexuées + (2ELGBTQQIA+)	7
Conclusion et prochaines étapes	7
Annexe A – Appels à la justice	9
Annexe B – Citations	13



Donner vie aux Appels à la justice :

Analyse thématique sur la traite des personnes

Rapport d'étape sur les AJ 2025

Résumé

Le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA) s'appuie sur des décennies de travail destiné à examiner le racisme systémique, la colonisation et l'oppression auxquels sont confrontés les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Le [rapport d'étape 2024 sur les FFADA](#) de l'Assemblée des Premières Nations (APN) révèle que seuls deux des Appels à la justice (AJ) ont été entièrement mis en œuvre. Il est absolument nécessaire de mettre en place un mécanisme neutre et non gouvernemental pour évaluer la volonté morale et politique d'apporter un véritable changement. Il est également essentiel de surveiller les mesures prises par les gouvernements, les institutions publiques, les industries privées et la population canadienne afin de s'assurer qu'ils ne maintiennent pas le statu quo.

Au cours de l'année écoulée, en écoutant les témoignages des survivants et des familles, l'APN a cerné plusieurs thèmes des AJ nécessitant une attention urgente, notamment la traite des personnes. Le rapport d'étape 2025 sur les AJ se penche sur ce thème prioritaire afin de rendre compte de l'éventail des efforts déployés par les entités gouvernementales depuis la publication du rapport de 2024 de l'APN, *Donner vie aux Appels à la justice : Un rapport d'étape sur les AJ*.²

Mesurer les progrès accomplis dans ce domaine demeure une tâche complexe. C'est pourquoi, plutôt que de cataloguer les progrès accomplis à ce jour, ce deuxième rapport d'étape concentre des observations et des indicateurs pour parvenir à un cadre thématique axé sur les solutions et réaliser des progrès systémiques significatifs. Grâce à cette approche ciblée, nous nous sommes entretenus avec des spécialistes des Premières Nations afin de déterminer les domaines dans lesquels des progrès ont été accomplis et savoir les mesures qu'ils préconisent pour maintenir ces progrès.

Nous espérons que ce rapport d'étape contribuera de manière positive aux discussions sur la collaboration entre les Premières Nations, le gouvernement fédéral et les partenaires provinciaux et territoriaux. Ainsi, une approche pangouvernementale permettra de poursuivre les initiatives visant à protéger les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA+ des Premières Nations contre la violence et à prévenir cette violence.

2 <https://afn.bynder.com/m/2ea645db802ef4/original/Breathing-Life-into-the-Calls-for-Justice-A-CFJ-Progress-Report.pdf>

Donner vie aux Appels à la justice :

Analyse thématique sur la traite des personnes

Rapport d'étape sur les AJ 2025



Contexte

Progrès réalisés dans Donner vie aux Appels à la justice

Le 3 juin 2019, la Commission d'Enquête nationale sur les FFADA a publié son rapport final, Réclamer notre pouvoir et notre place, qui contient 231 Appels à la justice visant à s'attaquer aux causes profondes de la violence et à faire progresser les droits et la sécurité des femmes et des filles autochtones, ainsi que des personnes 2ELGBTQIA+.

Six ans plus tard, si certains progrès ont été accomplis, notamment la création de plans d'action nationaux, l'évolution des institutions autochtones de défense des droits de la personne et le projet pilote de l'alerte à la robe rouge (Red Dress Alert) au Manitoba, la plupart des Appels à la justice n'ont toujours pas été menés à bien. Les progrès sont limités en raison d'une insuffisance de ressources et d'une incohérence dans les financements.

Le 3 juin 2024, pour marquer le cinquième anniversaire du rapport final, l'Assemblée des Premières Nations (APN) a publié Donner vie aux Appels à la justice : Rapport d'étape sur les AJ³. Celui-ci évalue les mesures prises entre 2019 et 2024 en effectuant une analyse qualitative des politiques gouvernementales, des déclarations publiques, des projets et des initiatives. L'évaluation a été complétée par le Conseil des femmes de l'APN et le Conseil des personnes 2ELGBTQIA+ de l'APN. Les progrès ont été classés selon l'échelle suivante :



D'après l'évaluation (juin 2024), seuls deux des 231 AJ ont été entièrement mis en œuvre. De la même façon, le rapport constate des domaines dans lesquels des progrès modestes et significatifs ont été réalisés. Dans ces cas, les résultats correspondent au niveau de participation des populations autochtones, au financement soutenu et à la portée des projets destinés à soutenir les populations autochtones. Par exemple, bien que certains AJ aient enregistré des progrès significatifs, ils ne peuvent pas être considérés comme des Appels à la justice terminés.

La prévention de la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA+ des Premières Nations est une priorité nationale urgente. Les survivants et leurs familles doivent rester au cœur du travail que nous accomplissons pour mettre en œuvre les AJ. Pour réaliser des progrès, il est essentiel de trouver des solutions dirigées par les Premières Nations, où leurs contextes particuliers sont pris en compte et respectés. Les approches de collaboration entre tous les niveaux de gouvernement, les Premières Nations et des organisations locales sont importantes pour assurer la sécurité des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQIA+ des Premières Nations.

3 <https://afn.bynder.com/m/2ea645db802ef4/original/Breathing-Life-into-the-Calls-for-Justice-A-CFJ-Progress-Report.pdf>



Donner vie aux Appels à la justice :

Analyse thématique sur la traite des personnes

Rapport d'étape sur les AJ 2025

Analyse thématique qualitative : traite des personnes

Objectif et méthode

Le rapport d'étape 2025 sur les AJ est centré sur le thème prioritaire de la traite des personnes; un domaine important pour combattre et prévenir la violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQIA+ autochtones. Pour s'assurer que les expériences vécues restent au premier plan des travaux, le rapport s'appuie sur des récits de première main en tant que recherche qualitative primaire. Ces récits offrent un contexte important et servent de base à l'élaboration d'un cadre thématique qui propose des solutions sous la forme d'indicateurs et d'observations.

Cadre thématique

Traite des personnes : Appels à la justice

Dans le contexte du présent rapport, la traite des personnes comprend divers éléments tels que le recrutement, le transport, l'hébergement et/ou l'exercice d'un contrôle, d'une direction ou d'une influence sur les mouvements d'une personne afin de l'exploiter, en général une exploitation sexuelle ou du travail forcé. La traite des personnes est souvent considérée comme une forme moderne d'esclavage, où les victimes subissent des violences physiques ou émotionnelles et vivent et travaillent souvent dans des conditions horribles.⁴

Selon l'Enquête nationale sur les FFADA, les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre autochtones représentent un nombre disproportionné de personnes victimes de la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle.⁵ Voici un aperçu des AJ qui portent spécifiquement sur la traite des personnes et la traite à des fins d'exploitation sexuelle :

Tableau 1. Appels à la justice en matière de traite de personnes et d'exploitation sexuelle

Appels à la justice généraux : Traite des personnes et exploitation sexuelle											
2.6	3.4	4.3	4.7	5.3	5.4ii	5.7i	6.1iv	7.3	7.9	8.1	9.11
11.2	12.12	12.14	13.4	16.23	16.24	16.40					
Appels à la justice concernant les personnes 2ELGBTQIA+ : Traite des personnes											
18.14											

Source : Réclamer notre pouvoir et notre place : Le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. <https://www.mmiwg-ffada.ca/fr/>

4 Ministère de la Justice du Canada (2021). *Qu'est-ce que la traite des personnes?* Gouvernement du Canada. <https://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/tp/quoi-what.html>

5 Réclamer notre pouvoir et notre place : Le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. <https://www.mmiwg-ffada.ca/fr/>

Donner vie aux Appels à la justice :

Analyse thématique sur la traite des personnes

Rapport d'étape sur les AJ 2025



Pour obtenir plus d'informations sur ces AJ, veuillez consulter [l'annexe A](#) ci-dessous.

Indicateurs

Le Forum national virtuel de l'APN *Avancement des Appels à la justice concernant les FFZE+ADA : Prévention de la traite des personnes et de la traite à des fins sexuelles* s'est tenu le 20 mars 2025 (via Zoom). L'objectif était de contribuer au plaidoyer de l'APN, de sensibiliser, de faire progresser les mandats et d'élaborer des indicateurs pour le rapport d'étape de l'APN sur les Appels à la justice. En tant qu'outil participatif, le Forum a permis à divers intervenants de présenter leurs points de vue et leur expertise sur la prévention de la traite des personnes et de la traite à des fins sexuelles des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQIA+ des Premières Nations.

Élaborés à partir des observations recueillies lors du forum, les indicateurs suivants présentés ici visent à soutenir l'élaboration de cadres permettant d'évaluer les progrès accomplis dans les AJ liés à la traite des personnes :

- **Les approches pangouvernementales** doivent être considérées comme une priorité dans l'élaboration et la mise en œuvre de solutions visant à lutter contre la traite des personnes. En l'absence de collaboration, les contextes nationaux et internationaux sont restés largement inchangés en raison des fragmentations administratives existantes.
- **L'inclusion des survivants et des familles** est un critère de la plus haute importance pour qu'un AJ puisse être considéré comme terminé. Cela inclut les efforts de planification, de mise en œuvre et de suivi de la totalité des programmes, politiques, initiatives, législations et projets qui ont un effet direct sur les personnes touchées par la traite des personnes.
- **Donner aux Autochtones la possibilité** d'orienter ce travail important est une mesure qui favorisera une compréhension commune. Si le suivi n'inclut pas les Premières Nations, un mécanisme ou une autorité de contrôle indépendant doit être mis en place pour assurer la sécurité et la dignité des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQIA+ des Premières Nations.
- **Un financement fiable et à long terme** doit être accessible aux communautés qui dirigent des mesures de prévention et de lutte contre la traite des personnes.
- **Les pratiques de l'industrie doivent s'aligner sur les réformes politiques et législatives.** La responsabilité de prévenir et lutter contre la traite des personnes ne peut pas être déléguée qu'à une seule entité. Pour parvenir à un changement significatif, il faut une action concertée entre toutes les industries, tous les secteurs et tous les niveaux de gouvernement.
- **Les données culturelles destinées à guider les services de justice et de santé** doivent être élaborées par les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA+ des Premières Nations. L'encadrement de la traite des personnes a une incidence sur la vie des survivants et de leurs familles. Le respect mutuel et la création d'espaces sécuritaires doivent être inclus dans toute approche examinant la question de la traite des personnes, en particulier lorsqu'il existe des connotations négatives dans la description des attaques et des situations.



Donner vie aux Appels à la justice :

Analyse thématique sur la traite des personnes

Rapport d'étape sur les AJ 2025

- **La communication des données et des renseignements** doit respecter les pratiques et les protocoles existants des Premières Nations, y compris les ordres juridiques ou les modes de connaissance culturels.

Signes de changement : Contextes national et international

Entre juin 2024 et juin 2025, l'APN a participé à plusieurs réunions au cours desquelles les activités de traite des personnes ont été considérées comme un sujet prioritaire. Ces réunions ont permis d'avoir un aperçu des efforts et des défis du Canada dans la mise en œuvre de solutions pour réaliser des progrès dans les AJ liés à la traite des personnes. Fondée sur des observations, la liste suivante fournit des détails sur les réunions internationales et nationales qui reflètent les progrès réalisés dans ce domaine important.

Activités de mobilisation nationale de l'APN dans la lutte contre la traite des personnes

En 2024, l'APN a aidé le Conseil des femmes de l'APN à contribuer au *Projet de normes de données nationales sur les personnes disparues*, dirigé par Statistique Canada, et au processus de renouvellement de la stratégie de prévention de la traite des personnes, dirigé par Sécurité publique Canada.⁶ Les soumissions écrites présentées en décembre 2024 soulignent l'importance d'élaborer des données – tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves – qui respectent les protocoles existants des Premières Nations en matière de communication de l'information. En outre, l'importance d'inclure les familles dans la planification, l'établissement et la mise en œuvre des données relatives à leurs proches disparus a été soulignée comme une priorité de premier plan.

Lors de la troisième table ronde sur les FF2E+ADA qui s'est tenue les 29 et 30 janvier 2025, l'APN a donné son avis sur divers points de discussion. En ce qui concerne la traite des personnes, l'APN a réitéré son soutien aux efforts déployés par Sécurité publique Canada pour renouveler la Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes. Toutefois, la poursuite de la mobilisation doit être considérée comme une exigence en matière de mise en œuvre. Lors de cette réunion, l'accent a été mis sur l'importance de la prévention. Il faudrait davantage de projets régionaux et nationaux d'information sur la prévention, ainsi que des programmes de services d'aide aux victimes et à leurs familles assortis d'un financement adéquat. De plus, pour protéger nos jeunes et les générations futures, il est important de veiller à ce que des fonds soient disponibles pour les jeunes des Premières Nations (à l'intérieur et à l'extérieur des réserves), en particulier pour les programmes de prévention contre la cyber-sollicitation à des fins d'exploitation et d'exploitation sexuelle.

En ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre d'une alerte à la robe rouge (Red Dress Alert), le Chef Big Eagle a souligné l'importance de la surveillance de la mise en œuvre, car il n'existe pas d'approche unique qui fonctionnerait pour chaque région, chaque communauté des Premières Nations ou chaque famille des Premières Nations.

6 Statistique Canada. 2025. Mobilisation consultative pour le projet des normes de données sur les personnes disparues. (<https://www.statcan.gc.ca/fr/consultation/2023/normes-donnees-personnes-disparues>) Sécurité publique Canada. 2025. Consultation sur le renouvellement de la Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes. Gouvernement du Canada. (<https://www.canada.ca/fr/services/police/servicespolice/crime-prevention-du-crime/traite-personnes/cnsltn-rnvlmnt-trtprsnns.html>)

Donner vie aux Appels à la justice :

Analyse thématique sur la traite des personnes

Rapport d'étape sur les AJ 2025



Activités de mobilisation transfrontalières de l'APN concernant la lutte contre la traite des personnes

La collaboration internationale et le travail en commun entre toutes les provinces et tous les territoires du Canada, ainsi qu'avec des partenaires autochtones, sont essentiels pour trouver des solutions efficaces, car le problème de la traite des personnes ne connaît pas de frontières.

Lors de la réunion du Groupe de travail trilatéral sur la violence faite aux femmes et aux filles autochtones qui s'est tenue en septembre 2024, les partenaires autochtones du Canada, des États-Unis et du Mexique ont publié une déclaration signée très percutante. Celle-ci souligne l'importance de lutter contre l'exploitation des terres par des industries dont les employés ont un comportement prédateur à l'égard des femmes, des filles, des jeunes et des personnes de diverses identités de genre. Lors de cette réunion, il a été déclaré que les efforts visant à protéger les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre doivent inclure des dispositions de sécurité concernant aussi les industries transnationales d'extraction et d'exploitation des ressources.

L'APN participe régulièrement, en tant que membre de la délégation canadienne, à la Commission de la condition de la femme des Nations Unies (UNCSW69). Cette année, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a été un sujet de discussion, car elle souligne la nécessité pour les gouvernements de tirer parti de ses recommandations.⁷ En outre, la militarisation des frontières a été considérée comme une préoccupation majeure, car elle accroît la présence de forces de l'ordre et de travailleurs non autochtones de passage, ce qui augmente les risques de violence, de traite et de disparition. Les cas de femmes autochtones disparues ou assassinées dans les zones frontalières ne sont souvent pas résolus en raison de conflits de compétence.

Perspective des personnes bispirituelles, lesbiennes, gays, bissexuelles, transgenres, queer, en questionnement, intersexuées, asexuées + (2ELGBTQIA+)

L'APN doit continuer de jouer un rôle de premier plan dans la protection et le soutien des personnes bispirituelles et des personnes de diverses identités de genre, tout en remettant activement en question les récits qui les exposent à des risques. En raison de la méfiance qui règne depuis longtemps entre les services de police et les Premières Nations, les cas de violence à l'encontre de personnes 2ELGBTQIA+ ne sont probablement pas entièrement pris en compte dans les données existantes. Nombre de ces personnes ne se sentent pas en sécurité lorsqu'elles souhaitent faire une déclaration, ce qui perpétue les lacunes en matière de signalement et crée un cycle de situations dangereuses enracinées dans la méfiance.

⁷ Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), *Observations finales concernant le dixième rapport périodique du Canada*, (CEDAW/C/CAN/10), 16 octobre 2024, <https://docs.un.org/fr/CEDAW/C/CAN/CO/10>.



Donner vie aux Appels à la justice :

Analyse thématique sur la traite des personnes

Rapport d'étape sur les AJ 2025

Conclusion et prochaines étapes

Fondée sur le thème prioritaire de la traite des personnes, l'évaluation effectuée cette année a révélé que, malgré certains mouvements constatés en réponse aux AJ liés à la traite des personnes, un travail de collaboration plus poussé est nécessaire. L'utilisation d'indicateurs fournis par des spécialistes a permis de cerner les domaines dans lesquels des mesures commencent à être mises en place et ceux dans lesquels les efforts demeurent fragmentés.

D'après les résultats des observations, les progrès sont plus évidents lorsque les approches sont dirigées par des survivants, informées sur le plan culturel et intersectionnel. Des lacunes importantes persistent surtout dans la coordination des réponses entre les régions administratives et les investissements à long terme. Ces lacunes soulignent la nécessité d'adopter une approche pangouvernementale avec les Premières Nations.

Dans une perspective d'avenir, les prochains rapports d'étape sur les AJ continueront d'inclure les avis des survivants et des familles. Nous continuerons de mettre l'accent sur les thèmes prioritaires pour lesquels nous formulons des recommandations proactives et concrètes fondées sur des avis de spécialistes, de survivants et de familles. Les progrès réalisés dans les services de police et l'industrie extractive et leur rôle dans la mise en œuvre des AJ sont des exemples de résultats.

L'APN continuera de surveiller la mise en œuvre des AJ et de demander au gouvernement fédéral d'assurer un leadership plus fort et d'agir en tant qu'intervenant auprès des provinces et des territoires en vue de mener une action et une mobilisation coordonnées visant à faire progresser les AJ.

Donner vie aux Appels à la justice : Analyse thématique sur la traite des personnes Rapport d'étape sur les AJ 2025



Annexe A – Appels à la justice

Appels à la justice du rapport final sur les FFADA liés à la traite des personnes et à l'exploitation sexuelle	
Appel à la justice	Recommandation
2.6	Nous demandons à tous les gouvernements de s'élever contre le racisme, le sexisme, l'homophobie et la transphobie afin de les enrayer, et d'éduquer leurs citoyens à cet égard. Pour ce faire, le gouvernement fédéral, en partenariat avec les peuples autochtones et les gouvernements provinciaux et territoriaux, doit créer un plan d'action national de lutte contre le racisme et le sexisme destiné à mettre un terme aux stéréotypes racistes et sexualisés visant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA autochtones, et le mettre en œuvre. Ce plan national doit cibler la population générale et les services publics.
3.4	Nous demandons à tous les gouvernements de veiller à ce que toutes les communautés autochtones reçoivent les ressources immédiates et nécessaires, y compris les fonds et le soutien, pour l'établissement de services complets, durables, permanents, libres d'accès, préventifs, accessibles et holistiques, y compris des équipes mobiles de traitement des traumatismes et des dépendances. Nous demandons également que les programmes de traitement des traumatismes et des dépendances soient jumelés à d'autres ressources essentielles, comme des services de santé mentale et de lutte contre l'exploitation sexuelle et la traite des personnes, afin de répondre adéquatement à la situation particulière de chacune des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA inuites, métisses et des Premières Nations.
4.3	Nous demandons à tous les gouvernements d'appuyer les programmes et les services de soutien destinés aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQQIA autochtones de l'industrie du sexe afin de promouvoir leur sécurité. Ces programmes doivent être conçus et offerts en partenariat avec les personnes qui ont une expérience personnelle de cette industrie. Nous demandons un financement stable et à long terme pour ces programmes et ces services.
4.7	Nous demandons à tous les gouvernements d'appuyer l'établissement et le financement durable à long terme de refuges, d'espaces sûrs, de maisons de transition, de maisons d'hébergement de deuxième étape et de services dirigés par les Autochtones, et libres d'accès pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA autochtones qui sont sans domicile ou qui vivent une situation précaire, qui sont aux prises avec l'insécurité alimentaire ou la pauvreté, et qui fuient la violence ou ont été victimes de violence et d'exploitation sexuelle. Tous les gouvernements doivent s'assurer que ces refuges, ces maisons de transition, ces maisons d'hébergement et ces services sont adaptés aux besoins culturels des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA autochtones, et qu'ils leur sont accessibles indépendamment de leur lieu de résidence.
5.3	Nous demandons au gouvernement fédéral d'examiner et de réformer les lois portant sur la violence sexuelle et sur la violence de la part d'un partenaire intime en tenant compte des perspectives féministes et de celles des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA autochtones.



Donner vie aux Appels à la justice :

Analyse thématique sur la traite des personnes

Rapport d'étape sur les AJ 2025

Appels à la justice du rapport final sur les FFADA liés à la traite des personnes et à l'exploitation sexuelle	
Appel à la justice	Recommandation
5.4.ii	Nous demandons à tous les gouvernements de transformer immédiatement et radicalement les services de police autochtones afin qu'ils ne représentent plus simplement une délégation de services, mais l'exercice de l'autonomie gouvernementale et de l'autodétermination. Pour ce faire, le Programme des services de police des Premières Nations du gouvernement fédéral doit être remplacé par un nouveau cadre législatif et financier, conforme aux pratiques exemplaires et aux normes nationales et internationales en matière de services de police, qui devra être élaboré par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, en partenariat avec les peuples autochtones. Ce nouveau cadre législatif et financier devra au minimum respecter les exigences suivantes : ii. Il faudra mettre en place des organismes de surveillance civils ayant le pouvoir d'effectuer la vérification des services de police autochtones et de faire enquête dans les cas d'allégations de mauvaise conduite au sein de ces services, y compris dans les cas de viol et d'autres types d'agressions sexuelles. Ces organismes de surveillance devront présenter un rapport public au moins une fois l'an.
5.7.i	Nous demandons aux gouvernements fédéral et provinciaux de mettre sur pied des organismes autochtones civils de surveillance de la police (ou de créer des divisions au sein d'organismes de surveillance civils établis et réputés relevant d'une administration gouvernementale existante). Ces organismes doivent être robustes, bien financés et présents au sein de toutes les provinces et territoires, et leurs représentants doivent inclure des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA de différentes origines culturelles autochtones, et avoir autorité pour : i. Observer et superviser les enquêtes relatives à la négligence ou l'inconduite de la police, y compris, sans s'y limiter, les viols et les autres types d'infractions sexuelles.
6.1.iv	Prendre des mesures proactives pour briser les stéréotypes qui hypersexualisent et rabaissent les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA autochtones, et pour mettre fin aux pratiques qui perpétuent le mythe voulant que les femmes autochtones soient plus disponibles sexuellement et qu'elles aient « moins de valeur » que les femmes non autochtones en raison de leur race ou de leurs origines.
7.3	Nous demandons à tous les gouvernements et à tous les fournisseurs de services de santé d'appuyer les initiatives axées sur la prévention qui sont dirigées par des peuples autochtones en matière de sensibilisation à la santé et d'éducation communautaire, y compris les programmes suivants, sans s'y limiter. • les programmes destinés aux hommes et aux garçons autochtones; • les programmes relatifs aux stratégies de prévention du suicide et destinés aux jeunes et aux adultes; • les programmes de sensibilisation à la traite des personnes et les programmes de soutien pour les personnes qui souhaitent s'en sortir; • les programmes de promotion des relations saines et sécuritaires; • les programmes de sensibilisation à la santé mentale; • les programmes portant sur les enjeux concernant les personnes 2ELGBTQQIA et sur l'approche sexuelle positive

Donner vie aux Appels à la justice :

Analyse thématique sur la traite des personnes

Rapport d'étape sur les AJ 2025



Appels à la justice du rapport final sur les FFADA liés à la traite des personnes et à l'exploitation sexuelle	
Appel à la justice	Recommandation
7.9	Nous demandons à tous les fournisseurs de services de santé d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes de sensibilisation et d'éducation destinés aux enfants et aux jeunes sur les techniques de sollicitation utilisées aux fins d'exploitation et d'exploitation sexuelle.
8.1	Nous demandons à tous les fournisseurs de services de transport et à l'industrie hôtelière de suivre des formations afin de détecter l'exploitation sexuelle et la traite de personnes et d'y réagir, ainsi que d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des pratiques visant à signaler de telles situations.
9.11	Nous demandons à tous les services de police d'élaborer et de mettre en œuvre des lignes directrices sur le maintien de l'ordre en lien avec l'industrie du sexe, en consultation avec les femmes qui participent à cette industrie, et de mettre en place des mécanismes de traitement des plaintes concernant la police pour les travailleuses du sexe.
11.2	Nous demandons à tous les fournisseurs de services éducationnels d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes d'éducation et de sensibilisation pour les enfants et les jeunes autochtones sur la question des techniques de sollicitation à des fins d'exploitation et d'exploitation sexuelle.
12.12	Nous demandons à tous les organismes de services à l'enfance et à la famille de déployer des efforts de recrutement pour embaucher du personnel autochtone et lui offrir des possibilités d'avancement, ainsi que pour promouvoir la formation intensive et continue des travailleurs sociaux et du personnel des services de protection de l'enfance dans les domaines ci-dessous : • l'historique du système de protection de l'enfance par rapport à l'oppression et au génocide des peuples autochtones; • la lutte contre le racisme et les préjugés; • les langues et les cultures locales; • l'exploitation sexuelle et la traite des personnes afin d'être en mesure de reconnaître les signes et de prévoir des mesures d'intervention spécialisées.
12.14	Nous demandons à tous les organismes de protection de l'enfance de resserrer les exigences en matière de sécurité, de prévention des préjudices et de services adaptés aux besoins dans les foyers de groupe ou les foyers d'accueil, ainsi que dans les familles d'accueil, pour éviter que les enfants pris en charge soient recrutés dans l'industrie du sexe. Nous insistons également pour que les gouvernements offrent des soins et des services adéquats, à long terme, aux enfants qui ont été victimes d'exploitation ou de traite pendant qu'ils étaient pris en charge.
13.4	Nous demandons aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de financer des enquêtes et des recherches supplémentaires afin de mieux comprendre le lien entre l'extraction des ressources, et d'autres projets d'exploitation, et la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA autochtones. À tout le moins, nous soutenons les femmes et les dirigeants autochtones qui exigent la tenue d'une enquête publique sur la violence sexuelle et le racisme qui se produisent sur les sites des projets hydroélectriques dans le Nord du Manitoba.



Donner vie aux Appels à la justice :

Analyse thématique sur la traite des personnes

Rapport d'étape sur les AJ 2025

Appels à la justice du rapport final sur les FFADA liés à la traite des personnes et à l'exploitation sexuelle	
Appel à la justice	Recommandation
16.23	Nous demandons à tous les gouvernements de travailler avec les Inuits pour sensibiliser et éduquer la population afin de lutter contre la normalisation de la violence familiale et de la violence sexuelle à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA inuites; pour éduquer les hommes et les garçons quant à l'inadmissibilité de la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQQIA inuites; et pour sensibiliser et éduquer la population à propos des droits de la personne des Inuits et de leurs droits en tant qu'Autochtones.
16.24	Nous demandons à tous les gouvernements de financer et d'appuyer des programmes pour apprendre aux enfants et aux jeunes inuits à réagir aux menaces et à reconnaître l'exploitation, particulièrement en ce qui concerne les menaces que représentent les stupéfiants et leur trafic ainsi que l'exploitation sexuelle et la traite des personnes. Ce travail de sensibilisation et d'éducation doit être adapté à la culture et à l'âge des personnes visées et faire intervenir tous les membres de la communauté, y compris les personnes 2ELGBTQQIA inuites.
16.40	Nous demandons à tous les gouvernements de mettre l'accent sur le bien-être des enfants et d'élaborer des stratégies d'intervention adaptées à la culture et fondées sur des données probantes pour traiter les expériences négatives vécues durant l'enfance. Ces mesures doivent comprendre, sans toutefois s'y limiter, des services d'intervention et de counseling destinés aux enfants victimes d'agressions sexuelles et physiques.

Appel à la justice propre aux personnes 2ELGBTQIA+	
Appel à la justice	Recommandation
18.14	Nous demandons à tous les services de police de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des personnes 2ELGBTQQIA dans l'industrie du sexe.

Source : Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Réclamer notre pouvoir et notre place : Le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2019.

Donner vie aux Appels à la justice :

Analyse thématique sur la traite des personnes

Rapport d'étape sur les AJ 2025



Annexe B – Citations

Sites Web et ressources du gouvernement du Canada

Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées

- Réclamer notre pouvoir et notre place : Le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées

Rapports de l'APN

- Progrès réalisés dans Donner vie aux Appels à la justice : Rapport d'étape sur les AJ (2024)
- Donner vie aux Appels à la justice (2021)
- Lier les cœurs et provoquer un changement (2023)

Sécurité publique Canada

- Consultation sur le renouvellement de la Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes

Justice Canada

- Ministère de la Justice du Canada. (2021). Qu'est-ce que la traite des personnes?
- Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)
- *Observations finales concernant le dixième rapport périodique du Canada*, (CEDAW/C/CAN/10), 16 octobre 2024, <https://docs.un.org/fr/CEDAW/C/CAN/CO/10>

